

CLINIQUE DROITS DEVANT

**Briser le cycle de judiciarisation : pour une approche
fondée sur la dignité et les droits**

Mémoire déposé dans le cadre des consultations sur le PAII, le PAID et le PAISM

Juin 2026

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La Clinique Droits Devant (CDD) œuvre depuis près de 20 ans à Montréal à l'intersection de l'itinérance et du système judiciaire. Elle intervient quotidiennement auprès de personnes en situation d'itinérance (PSI) confrontées à des parcours judiciaires complexes et agit comme un acteur clé en matière d'accès à la justice pour cette population.

La CDD a joué un rôle déterminant dans la création et le développement du Programme d'accompagnement justice itinérance à la cour (PAJIC), qu'elle coordonne aujourd'hui en partenariat avec la Cour municipale de Montréal. Elle constitue la principale porte d'entrée au programme et assure l'évaluation et l'accompagnement des personnes admissibles, tout en contribuant à son amélioration continue.

Présentation de Sophie Sénécal la directrice générale

Comptant plus d'une dizaine d'années d'expériences dans le milieu communautaire, son approche comme directrice reflète bien son expérience terrain et son travail avec les communautés : souple et participative, elle veut inclure les personnes et l'équipe de travail. Ses connaissances des enjeux communautaires, sociaux et politiques liés à la judiciarisation, au travail du sexe, à l'itinérance, la toxicomanie, et la discrimination constituent des atouts majeurs qui ancrent son travail de directrice.

CONSTATS

La judiciarisation des PSI constitue un enjeu structurel majeur. Les infractions pour lesquelles les personnes sont poursuivies sont généralement de faible gravité et étroitement liées à des conditions de vie précaires. Une étude menée par Paul Eid et Donald Tremblay (2024) met en évidence que les accusations concernent majoritairement des infractions telles que les bris de probation (27,9 %), le vol et recel (17,1 %) ainsi que les bris de conditions de mise en liberté (16,1 %). Ces constats illustrent le fait que les trajectoires judiciaires des personnes concernées sont largement liées à des enjeux de survie et à une difficulté à composer avec des conditions judiciaires souvent inadaptées à leur réalité. Les personnes en situation d'itinérance sont également plus susceptibles de comparaître détenues, ce qui contribue à entretenir un phénomène de judiciarisation répétée.

Ce phénomène s'inscrit dans une logique plus large de « portes tournantes », dans laquelle les personnes circulent de façon répétée entre la rue, les tribunaux, les centres de détention, les services de santé et les ressources communautaires, sans accès à des solutions durables. Cette dynamique alimente les cycles de judiciarisation, accentue la précarité et contribue à une désaffiliation progressive des institutions.

De la surveillance dans l'espace public - des constats d'infraction, notamment dans le métro et des accusations criminelles portées par voie sommaire liées à la présence des personnes. L'itinérance est de plus en plus appréhendée sous un angle de gestion et de contrôle, plutôt que comme une réalité sociale nécessitant des réponses adaptées. Ces dynamiques engendrent des déplacements constants, une instabilité accrue ainsi qu'une détérioration du lien avec les institutions

L'intervention de la Clinique vise précisément à interrompre ces cycles en agissant à des moments charnières des trajectoires judiciaires. Elle débute fréquemment par une sortie de dossier, une étape essentielle qui

consiste à reconstituer l'ensemble de la situation judiciaire d'une personne, de clarifier les démarches à entreprendre et de soutenir une meilleure compréhension de ses droits. Cette étape constitue un levier central pour redonner un pouvoir d'agir aux personnes et pour rétablir un lien de confiance avec le système de justice.

LE PAJIC : UNE RÉPONSE CONCRÈTE À UN PROBLÈME STRUCTUREL

Le PAJIC permet aux personnes ayant connu l'itinérance de régulariser leur situation judiciaire à travers des démarches adaptées, contribuant directement à interrompre les trajectoires de judiciarisation répétée et à soutenir leur réinsertion sociale.

Dans le paysage des tribunaux spécialisés, le PAJIC se distingue comme un programme à part. Contrairement à plusieurs initiatives judiciaires reposant principalement sur des partenariats institutionnels, il est issu du milieu communautaire et porté par celui-ci. La Clinique Droits Devant y joue un rôle central, assurant non seulement l'accès au programme, mais aussi son ancrage dans les réalités vécues par les personnes. Cette spécificité favorise une approche plus flexible, adaptée et centrée sur les besoins, en cohérence avec les parcours non linéaires des personnes en situation d'itinérance.

Le PAJIC repose également sur une approche volontaire : il s'adresse à des personnes qui choisissent d'entreprendre des démarches pour régulariser leur situation judiciaire. Cette adhésion constitue un levier important d'engagement, permettant la mise en place de solutions concrètes, notamment le retrait massif de constats d'infraction ou l'adaptation des sentences dans les causes criminelles.

Au-delà des effets juridiques, les retombées du programme sont également significatives sur les plans humain et symbolique. La finalisation du PAJIC constitue souvent une étape marquante, caractérisée par une reconnaissance institutionnelle des efforts accomplis et un allègement du fardeau judiciaire. Pour plusieurs personnes, elle représente une rupture concrète avec les cycles antérieurs et un point d'ancrage vers une trajectoire plus stable.

À Montréal, le programme se distingue également par le PAJIC Portes Ouvertes, un volet unique qui permet d'intervenir dans certains dossiers criminels sommaires liés à des situations de précarité. Offert dans une salle de cour dédiée, ce modèle repose sur une approche volontaire et concertée qui favorise des trajectoires judiciaires plus adaptées, humaines et cohérentes.

L'expertise développée par la Clinique s'inscrit ainsi dans une perspective de transformation des pratiques en matière d'accès à la justice. En contribuant à réduire les cycles de « portes tournantes », ses interventions permettent non seulement de stabiliser les trajectoires individuelles, mais également de diminuer le recours répétitif aux systèmes policiers, judiciaires et de santé.

RECOMMANDATIONS

1 – Reconnaître la judiciarisation comme un enjeu structurel

- Inscrire la réduction de la judiciarisation et du profilage social dans les politiques publiques

- Renforcer la mise en œuvre des orientations déjà prévues au PAII 2021-2026
- Adopter une approche centrée sur les droits et la dignité

2 – Réduire les réponses coercitives

- Limiter le recours aux interventions policières liées à l’itinérance
- Prévenir les pratiques de profilage social
- Développer des alternatives psychosociales
- Favoriser des approches fondées sur les besoins des personnes

3 – Consolider et déployer pleinement le PAJIC

- Assurer un financement stable aux organismes communautaires responsables du PAJIC
- Maintenir le portage du PAJIC par des organismes communautaires autonomes, afin de garantir un ancrage dans les réalités et les besoins des populations desservies
- Soutenir le développement d’initiatives comme le PAJIC Portes Ouvertes dans d’autres régions que Montréal

4 – Intervenir en amont du système judiciaire

- Financer le déploiement d’équipes d’intervention de proximité en lien avec le PAJIC
- Assurer une présence dans les moments clés (comparutions, remises en liberté)
- Offrir des services directement dans les milieux de vie

5 – Garantir un accès réel à la justice

- Offrir un accompagnement judiciaire soutenu
- Adapter les démarches aux réalités de l’itinérance
- Soutenir les approches de proximité nécessaires à l’accompagnement

6 – Renforcer le filet social et la continuité des services

- Développer des trajectoires souples et continues
- Réduire les logiques de silo
- Financer durablement le milieu communautaire
- Reconnaître son rôle dans la stabilisation des parcours
- Assurer une continuité entre sortie de détention, services communautaires et justice

CONCLUSION

Les constats présentés rejoignent directement les orientations actuelles du Plan d’action interministériel en itinérance. Les enjeux sont connus, les solutions existent et les orientations sont déjà formulées. Cependant, un écart persiste entre les intentions politiques et la réalité vécue par les personnes sur le terrain.

L’enjeu n’est plus de définir les orientations, mais de les mettre pleinement en œuvre, en se donnant les moyens d’atteindre les personnes les plus marginalisées.

Dans cette perspective, il apparaît essentiel de reconnaître que l’efficacité d’initiatives comme le PAJIC repose en grande partie sur leur ancrage communautaire. Le portage du programme par des organismes communautaires autonomes permet de maintenir une proximité avec les personnes, une capacité

d'adaptation aux réalités vécues et une approche fondée sur la confiance et le respect du rythme des individus.

Préserver et renforcer cette autonomie constitue une condition essentielle pour assurer la pertinence, l'accessibilité et l'impact durable du PAJIC dans la lutte contre la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance.



Sophie Sénécal
Directrice générale de la Clinique Droits Devant
direction@cliniquedroitsdevant.org